



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 210-12-22

Décrétant des dépenses et un emprunt de 430 017\$ pour l'achat d'un camion pour la collecte des matières résiduelles

Avis public est par les présentes données que lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022, le conseil a adopté le règlement d'emprunt 210-12-22 décrétant des dépenses et un emprunt de 430 017\$ pour l'achat d'un camion pour la collecte des matières résiduelles.

Le règlement 210-12-22 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 7 février 2023 et par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation le 3 mai 2023.

Le règlement entre en vigueur le 10 mai 2023 et peut être consulté au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Port-Menier, Île-d'Anticosti, ce 10^e jour du mois de mai 2023.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10^e jour du mois de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de mai 2023

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière